

# FONDS DE SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE PROJETS D'ENTREPRISES (FSÉPE)

## OBJECTIF

Favoriser l'émergence de projets d'entreprises en soutenant les activités en amont de ces projets.

## CLIENTÈLE VISÉE

- Individus
- Entreprises privées
- Organismes à but non lucratif
- Coopératives

## PROJETS ADMISSIBLES

Les secteurs privilégiés doivent correspondre aux enjeux du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la MRC de Rivière-du-Loup (PALÉE). Le secteur primaire, la transformation et le tertiaire moteur sont admissibles ainsi que les projets d'études portant sur les infrastructures de développement de la MRC. Par ailleurs, tout projet devra permettre une diversification de l'économie de la région de Rivière-du-Loup.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les projets admissibles concernent des études de faisabilité, de marchés, d'opportunités ainsi que des études techniques de mise au point d'un nouveau produit ou d'un procédé.

## AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable. Le montant de l'aide financière maximal sera le moindre de 10 000 \$ ou de 50 % des dépenses admissibles. Par ailleurs, les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec, du Canada ainsi que du CLD, ne pourront excéder 80 % des dépenses admissibles.

## ORGANISME RESSOURCE

